



Affaires indiennes et du Nord canadien et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé qu'Affaires indiennes et du Nord Canada et dix autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-19

ISBN 0-660-61158-9



Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

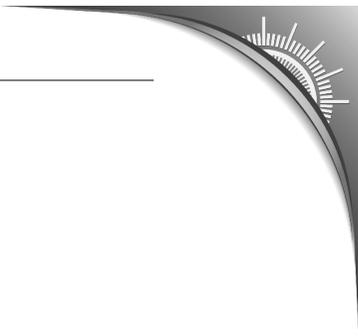
**Budget des dépenses
2000–2001**

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

Section I:	Les messages	1
!	Le message du Ministre	1
!	Sommaire	2
Section II:	Un aperçu du Ministère	3
!	Le mandat, la mission et la vision	3
!	Les éléments de contexte susceptibles d'influencer le Ministère ..	4
	• Un profil de la population autochtone du Canada	4
	• Les défis	5
	• Le Ministère dans le contexte gouvernemental	9
	• Le plan des dépenses financières	10
Section III:	Les objectifs, les résultats prévus et la rentabilité ..	11
!	Le Programme des affaires indiennes et inuites	11
!	Le Programme des affaires du Nord	23
!	Le Programme de l'administration	28
!	La Commission canadienne des affaires polaires	31
Section IV:	Les renseignements supplémentaires	33
!	L'organigramme	33
!	Les projets et les dépenses en immobilisations	34
!	Les initiatives horizontales	35
	• Le site autochtone canadien	35
	• Les projets de développement durable	35
!	Les sources d'information additionnelle	37
	• Les références	37
	• Les partenaires dans la prestation conjointe	38
!	L'index par sujets	39



Section I – Les messages

Le message du Ministre

Alors que nous amorçons ce nouveau millénaire, l'objectif primordial du Ministère demeure une importante priorité dans l'ensemble du programme gouvernemental : faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Notre approche s'inscrit en deux volets, notamment régler les enjeux issus du passé et investir dans l'avenir. La réédification et la modernisation de nos partenariats nous permettront de travailler plus efficacement ensemble à améliorer la qualité de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits.

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones nous a procuré les paramètres pour atteindre ce but et apporter des changements durables et significatifs. Les quatre objectifs de *Rassembler nos forces* – renouveler les partenariats; renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones ; édifier de nouvelles relations financières; renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens – sont les principes directeurs qui nous serviront de jalons pour mesurer nos progrès.

Depuis l'annonce de *Rassembler nos forces*, il y a deux ans, un climat de changement et de renouvellement continue de prendre de l'essor dans les collectivités de toutes les régions au pays. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'établir des partenariats pour rebâtir un climat de confiance et de coopération. Ces alliances établissent le fondement nous permettant de travailler ensemble à régler les enjeux entourant l'exercice des pouvoirs et les questions d'ordre financier. Leur aboutissement est essentiel si nous voulons renforcer les collectivités et les économies ainsi qu'appuyer les gens. Les partenariats renouvelés entre les Premières nations, les Inuits, les gens du Nord et le Ministère ont posé l'assise sur laquelle se sont appuyées de grandes réalisations comme la création du Nunavut, la conclusion du Traité des Nisga'as et d'ententes sur des revendications particulières. Ils ont soutenu les progrès constants dans l'évolution politique territoriale et le développement durable dans le Nord. À l'arrière-scène de tels progrès se maintient un engagement à l'endroit de partenariats inspirés du respect et de la reconnaissance réciproques.

Nous sommes aussi témoins de progrès dans des domaines comme le nombre de diplômés de programmes post-secondaires, la croissance des entreprises autochtones et des possibilités économiques. Les investissements dans les soins de la santé signalent des améliorations dans la qualité de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits. Parallèlement, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Le développement se produit à un rythme inégal et il reste des collectivités en situation de crise. De plus, les pressions démographiques se traduisent par des demandes croissantes à l'égard des services et des programmes. La forte proportion de jeunes chez la population autochtone constitue un potentiel immense. Elle exige, par ailleurs, que nous concentrions nos efforts sur les enfants et les jeunes pour leur garantir un meilleur avenir. Au nombre des autres défis à relever figure la prise en compte du rôle unique et de la place des femmes autochtones dans notre vision.

Le règlement fructueux de ces questions exige de solides partenariats avec les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Un travail concerté avec ces partenaires dans un esprit de respect mutuel constitue un ingrédient essentiel à l'atteinte de nos buts. Nous continuons aussi à établir des partenariats avec les provinces, les territoires et le secteur privé. De plus, nous travaillons en coopération avec les autres ministères fédéraux pour miser efficacement sur nos ressources collectives.

Toutes les parties concernées dans la réalisation de ce programme ont une occasion unique d'apporter des améliorations dans la vie des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord. Elles peuvent aussi contribuer à l'édification d'un Canada plus fort. Le travail que nous accomplissons façonnera le profil du Canada pour les générations à venir. L'engrenage du changement est en marche et nous sommes déterminés à en maintenir et en accélérer l'élan. Je vous invite à prendre connaissance du rapport pour en apprendre davantage au sujet de nos plans et de nos priorités dont nous poursuivons la réalisation avec nos partenaires. Je vous incite également à consulter les divers documents et les sites Web que nous mentionnons en référence.

Sommaire

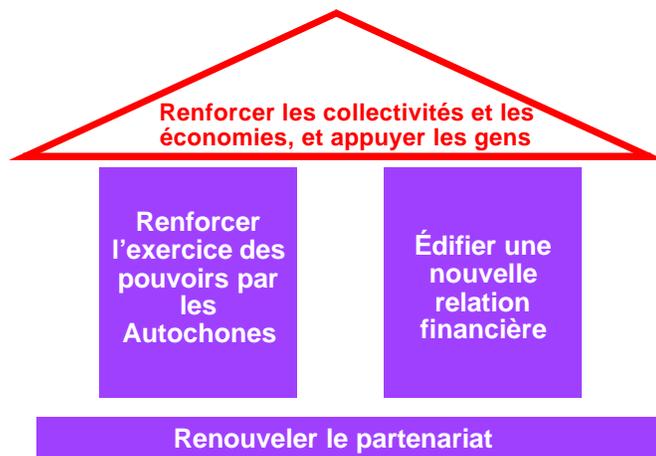
Nous avons pour but de travailler en étroite collaboration avec les Autochtones et les autres partenaires à l'amélioration des conditions économiques et sociales, de manière à apporter de véritables changements positifs dans la vie des gens. Il est reconnu que la situation des communautés des Premières nations et des Inuits est bien plus précaire que dans le reste du Canada. De nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuits ne disposent pas des ressources nécessaires et des compétences voulues pour régler efficacement des problèmes aussi sérieux que la pénurie de logements, le chômage, la dépendance à l'endroit de l'aide sociale et le suicide chez les jeunes. Tous ces indices accusent des taux beaucoup plus défavorables que la moyenne nationale.

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, a été annoncé le 7 janvier 1998. La vision qu'épouse *Rassembler nos forces* et reprise dans la Stratégie de développement durable envisage des collectivités fortes et en santé et de nouvelles relations fondées sur le respect mutuel. Elle prévoit des structures et des institutions d'exercice des pouvoirs responsables, transparentes et durables. Grâce aux investissements initiaux dans les initiatives de réconciliation et de guérison, énoncées dans *Rassembler nos forces*, nous avons été en mesure d'aller de l'avant avec nos partenaires dans une série d'importantes activités qui contribueront à l'établissement de collectivités saines et autosuffisantes chez les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Ces activités s'inspirent des objectifs stratégiques suivants:

Renouveler les partenariats : La vision à long terme – les partenariats font partie des activités courantes et confirment la relation issue des traités (voir les pages 13 et 14);

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones : La vision à long terme – des structures et des institutions d'exercice des pouvoirs responsables (voir les pages 15 à 17);

Édifier une nouvelle relation financière : La vision à long terme – des gouvernements des Premières nations transparents, qui s'acquittent de leur obligation de rendre des comptes et ayant conclu des ententes de transferts financiers qui tiennent compte de recettes de source autonome, notamment des impôts et des taxes (voir les pages 17 à 19);



Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens : La vision à long terme – une qualité de vie dans les collectivités des Premières nations et des Inuits qui soit comparable à celle des collectivités voisines (voir les pages 19 à 22); et

Appuyer le programme du Nord en renforçant les collectivités et l'assise économique, conformément à l'orientation définie dans les objectifs de *Rassembler nos forces* (voir les pages 23 à 27).

La réussite de *Rassembler nos forces* sera tributaire de la détermination du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux, et du secteur privé à travailler de concert avec les Autochtones. Le présent document fait ressortir les objectifs de rendement et les résultats concrets que le Ministère est déterminé à réaliser dans le cadre de cet exercice de planification.

Section II - Un aperçu du Ministère

Le mandat, la mission et la vision

Le vaste mandat d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est ancré dans des politiques de longue date et un solide fondement législatif, qui comporte la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* et les lois concernant les territoires. On peut consulter la liste complète des lois et des règlements administrés par AINC et des initiatives prévues en matière de réglementation pour 2000-2001 au <http://www.inac.gc.ca/legisl/legisl.html>. Cette information est aussi disponible auprès du kiosque de renseignements au public du Ministère au (819) 997-0380.

C'est à AINC qu'il incombe en premier lieu, mais non de manière exclusive, de remplir les obligations constitutionnelles, politiques, juridiques et définies par les traités du gouvernement fédéral envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Le Ministère offre les fonds nécessaires pour veiller à ce que les Indiens inscrits vivant dans les réserves jouissent de services essentiels semblables à ceux qui sont fournis aux résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Au nombre des services en question figurent l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire, l'aide sociale et les services de soutien sociaux. De plus, le Ministère négocie et supervise au nom du gouvernement fédéral la mise en œuvre des règlements de revendications globales et particulières ainsi que des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il favorise aussi le développement économique

Dans le Nord canadien, le Ministère valorise l'évolution politique et le développement durable en participant avec ses partenaires du Nord à l'élaboration des structures d'exercice des pouvoirs; en parachevant et en implantant les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; en encourageant le développement économique tout en veillant à protéger l'environnement et à maximiser les avantages sur le plan social et culturel. Le Ministère encourage aussi le leadership dans l'intendance environnementale et le développement durable autant au pays qu'au sein des nations circumpolaires.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, cette commission est exploitée en tant qu'agence indépendante (<http://www.polarcom.gc.ca>) et elle se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Créée en 1991 à titre de principale organisation dans le domaine de la recherche polaire, la Commission canadienne des affaires polaires est responsable de surveiller les régions polaires, d'en faire la promotion et de diffuser le savoir qui les concerne. Elle a pour mandat de contribuer à la sensibilisation du public à l'endroit de l'importance des sciences polaires au Canada et de mettre en valeur le profil international du Canada à titre de pays circumpolaire. Il lui incombe de recommander au Canada l'orientation de ses politiques sur les sciences polaires.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Mission

Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord.

Vision

Un environnement propice à un avenir plus prometteur pour l'ensemble des Premières nations, des Inuits et des autres gens du Nord et qui favorise l'autosuffisance, l'autonomie économique et un degré d'obligation de rendre des comptes semblable à celui des autres gouvernements au Canada.

Commission canadienne des affaires polaires

Mission

Assurer une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires concernant les sciences et la technologie polaires qui contribuent à une meilleure compréhension des questions polaires.

Vision

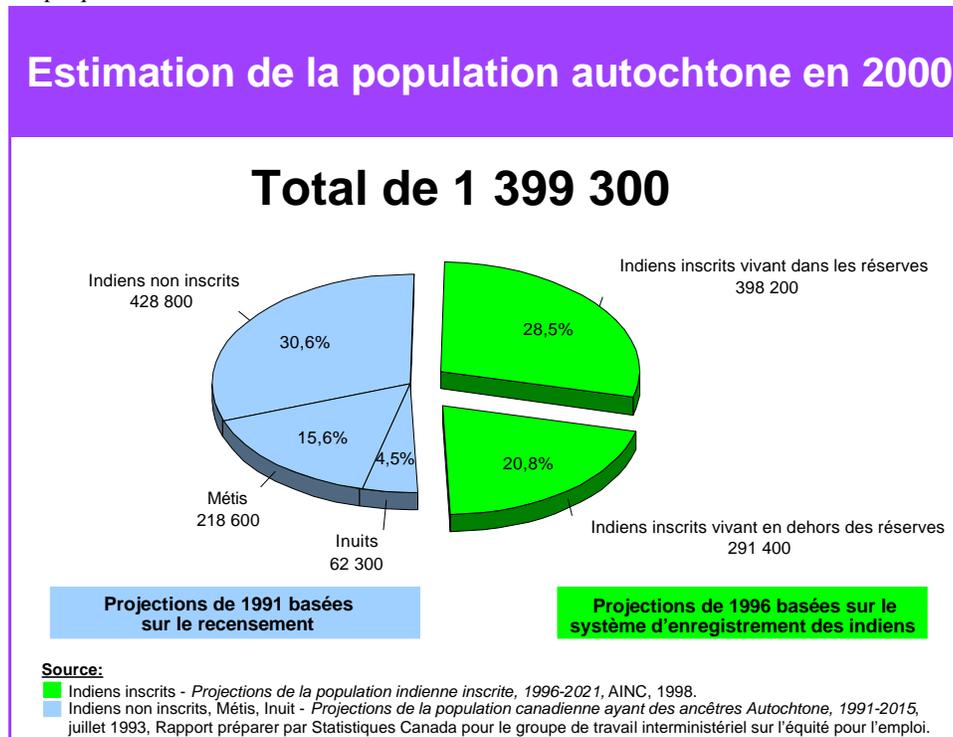
La Commission canadienne des affaires polaires jouera un rôle central dans le perfectionnement et la diffusion des connaissances nordiques grâce à la consultation, à la communication et aux partenariats, au profit de tous les Canadiens et Canadiennes et de leurs responsabilités dans le monde circumpolaire.

Les éléments de contexte susceptibles d'influencer le Ministère

Un profil de la population autochtone du Canada

Au Canada, la population autochtone totale est estimée à 1 399 300 en 2000 (voir le graphique 1). Les Autochtones ont pour ancêtres les tout premiers habitants de l'Amérique du Nord. La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones – **les Indiens, les Métis et les Inuits**. De plus, la *Loi sur les Indiens de 1876* précise les définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation signataire d'un traité avec la Couronne. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens* (peut-être parce que ses ancêtres ne se sont jamais inscrits ou encore parce qu'elle a perdu son statut d'Indien en vertu de dispositions antérieures de la Loi). Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuits.

Graphique 1



Environ 4,5 p. 100 des Canadiens sont d'ascendance autochtone. On dénombre 610 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Les Indiens vivant dans les réserves représentaient environ 58,3 p. 100 de la population des Indiens inscrits en date du 31 décembre 1999.

Bien qu'on trouve des Autochtones dans tous les coins du Canada, il existe de fortes concentrations dans les territoires (85 p. 100 de la population au Nunavut, 49 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest et 23 p. 100 au Yukon, selon le recensement de 1996) ainsi que dans les provinces de l'Ouest.

Environ 63 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidents – seulement 5 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens vivant dans les réserves, 36,4 p. 100 habitent en milieu urbain tandis que 44,3 p. 100 vivent en milieu rural, 17,4 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 1,7 p. 100 en région éloignée. Ces facteurs sont à l'origine des coûts plus élevés de la prestation des services.

Les défis

Affaires indiennes et du Nord Canada

Les conditions socio-économiques : les conditions sociales, économiques et sur le plan de la santé s'améliorent, mais il persiste des écarts considérables au chapitre du revenu, du niveau de scolarité et de l'espérance de vie. *Rassembler nos forces* comprend un large éventail d'initiatives intégrées dans l'ensemble du gouvernement, qui visent la tenue des réformes structurelles nécessaires pour relever ces défis (les détails sont donnés aux pages 20 à 22). Au nombre des grands défis socio-économiques que doivent relever les Premières nations figurent les suivants :

L'indice de la qualité de vie humaine des Nations Unies :

- Si le Canada se classe au premier rang en fonction de l'indice de la qualité de vie humaine des Nations Unies, les Indiens vivant dans les réserves arrivaient à un rang inférieur à celui de plusieurs nations en développement.

Des améliorations dans l'infrastructure, mais des indicateurs importants accusent des retards :

- La surpopulation demeure un problème : 19 p. 100 des logements dans les réserves comptent plus d'une personne par pièce (par rapport à 2 p. 100 dans l'ensemble du Canada).
- En mars 1998, dans les réserves, 46 p. 100 des logements étaient considérés en deçà des normes.
- L'infrastructure économique comporte de graves lacunes (par exemple, les terrains commerciaux desservis par des services publics, les réseaux de transport, l'énergie à prix rentable).

Les niveaux de scolarité augmentent, mais il subsiste des écarts.

- En 1996, 20 p. 100 des Indiens inscrits de 15 ans et plus détenaient un certificat ou un diplôme post-secondaire, en comparaison de 35 p. 100 chez les autres Canadiens du même groupe d'âge.

Les jeunes des Premières nations se préparent à faire leur entrée sur le marché de l'emploi, mais

- 53 p. 100 des Indiens inscrits âgés de 15 ans ou plus rapportaient un revenu d'emploi en 1995, par rapport à 66 p. 100 des Canadiens du même groupe d'âge.
- Il faudra créer annuellement de 10 000 à 18 000 emplois au cours des dix prochaines années pour que le taux d'emploi des Indiens inscrits rejoigne la moyenne canadienne.
- Dans l'ensemble du Canada, le taux de chômage chez les Indiens inscrits de 15 ans et plus était d'environ 27 p. 100 (1996).

Une croissance rapide de l'entrepreneuriat autochtone, notamment plus de 20 000 entreprises appartenant à des Autochtones, mais

- les entreprises autochtones sont en moyenne plus petites, moins rentables et desservent principalement des marchés locaux.
- Les entreprises autochtones sont aussi en posture moins favorable pour tirer profit des débouchés croissants qui découlent des ressources et des possibilités économiques urbaines.

En plus des tendances socio-économiques, l'explosion démographique présente des défis considérables.

- La population des Indiens inscrits s'accroît presque deux fois plus rapidement que la population canadienne dans son ensemble.
- On prévoit que la population des Indiens inscrits augmentera de 15 p. 100 au cours des huit prochaines années.
- Une part de 40 p. 100 de la population des Indiens inscrits avait moins de 20 ans en 1999.

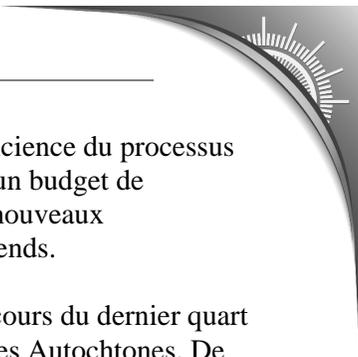
Pour plus de renseignements sur les conditions démographiques, sociales et économiques, consulter le document intitulé *Données ministérielles de base* au <http://www.inac.gc.ca/stats/index.html>.

L'obligation de rendre des comptes est sous-jacente à une saine gestion gouvernementale : l'un des principaux défis à relever pour AINC et les Premières nations est de s'assurer de l'existence de régimes efficaces et uniformes de reddition des comptes pour répondre aux besoins des membres des Premières nations dans les réserves et en dehors de celles-ci. S'y ajoute le défi d'acquiescer auprès du public la confiance que les ressources sont sagement gérées et que les programmes produisent les résultats escomptés. Cette double obligation de rendre des comptes, c'est-à-dire des dirigeants des Premières nations envers leurs membres et envers le gouvernement du Canada, se reflète dans les modalités des transferts financiers aux Premières nations. Il faut en arriver à un consensus sur la façon dont les Premières nations doivent moderniser leurs régimes financiers pour qu'ils soient comparables à ceux des autres gouvernements tout en misant sur les forces de leur propre culture.

AINC travaille en étroite collaboration avec les Premières nations dans l'évaluation des genres de transferts financiers qui s'adaptent le mieux à leur capacité de dispenser les programmes et les services et à leur réceptivité à l'égard d'accepter les responsabilités additionnelles inhérentes à des ententes de transferts financiers pluriannuelles. L'évaluation de la reddition des comptes et de la gestion, assortie de plans de perfectionnement qui identifient les domaines susceptibles d'être améliorés, représente un outil précieux pour analyser la situation particulière à chaque Première nation. Des vérifications financières annuelles réalisées par des vérificateurs agréés indépendants assurent l'acquiescement de la responsabilité ministérielle de rendre des comptes à l'égard d'une saine utilisation des fonds transférés. Des rapports autres que financiers concernant les programmes et les services administrés par les Premières nations veillent à répondre au même objectif. Dans le cas où une Première nation éprouverait des difficultés financières, un plan de redressement est alors mis en œuvre et sa réalisation fait l'objet d'une surveillance régulière.

AINC passe en revue avec les Premières nations les résultats des évaluations de la reddition des comptes et de la gestion qu'on vient de mentionner. On cherche à orienter stratégiquement les fonds consacrés à l'édification des capacités vers les domaines jugés prioritaires. De la même manière que les autres gouvernements au Canada, les Premières nations s'efforcent d'élaborer des cadres de reddition des comptes, fondés sur les principes de la transparence, de la divulgation et du redressement. AINC encourage les Premières nations à interpréter ces principes en tenant compte de leur situation et de leur culture au moment de mettre en place des régimes d'exercice des pouvoirs. Les Premières nations implantent progressivement de tels régimes pour gérer leurs fonctions élargies associées à la planification, à l'établissement des budgets et à la présentation de rapports. Les Premières nations, de concert avec AINC, ont mis en œuvre un ensemble d'initiatives pour assurer une solide reddition de compte autant aux membres des bandes qu'au gouvernement du Canada (les détails en sont expliqués aux pages 18 et 19). Le Ministère a également recours à ses compétences en évaluation, en vérification et en révision pour veiller à l'existence de régimes de reddition des comptes efficaces et uniformes.

Les revendications en suspens et les litiges : le principal défi que pose le processus des revendications globales se situe dans l'établissement de la certitude quant aux droits ancestraux, aux droits de propriété foncière et à l'accès aux terres et aux ressources. Le règlement des questions entourant les terres permettrait aux Premières nations de participer plus directement aux initiatives de développement économique. Il en découlerait aussi une plus grande certitude économique dans le climat d'investissement. Il est évidemment nécessaire de régler ces questions de manière juste et équitable afin de préserver la confiance envers le processus de la conclusion de traités. En ce qui a trait aux revendications particulières, les principaux défis consistent à remplir les obligations juridiques du gouvernement et d'éliminer la perception que le gouvernement du Canada est en conflit d'intérêts en étant juge et partie dans le règlement des



revendications présentées contre lui. Il est aussi nécessaire d'améliorer l'efficacité du processus utilisé pour aider à régler les revendications non résolues dans les limites d'un budget de règlement. Au nombre des options possibles figure l'éventuelle création de nouveaux mécanismes permettant de faciliter les négociations visant à régler les différends.

En ce qui a trait à la gestion des litiges, les tribunaux se sont prononcés, au cours du dernier quart de siècle, sur les principales dimensions de la relation entre la Couronne et les Autochtones. De récents jugements de la Cour suprême du Canada ont changé l'environnement dans lequel AINC travaille et ils continuent d'influencer la restructuration des secteurs d'activité. Des jugements comme ceux qui ont été rendus dans les affaires *Delgamuukw* (1997) et *Marshall* (1999) sont à l'origine de modifications constantes aux processus liés aux terres et aux ressources ainsi qu'à l'élaboration de politiques sur le plan des traités historiques. D'autres décisions comme dans l'affaire *Corbière* (1999) remettent de plus en plus en question la *Loi sur les Indiens*, le principal fondement juridique sur lequel s'appuie AINC. Un certain nombre d'initiatives se déroulent présentement qui pourraient influencer le renouvellement législatif, notamment la mise en œuvre de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, qui vient d'être adoptée, ainsi que la représentation spéciale visant la protection des droits des femmes des Premières nations. De plus, l'initiative conjointe entre AINC et l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur l'élaboration des politiques travaille à la préparation d'options qui pourraient se traduire par une plus grande maîtrise assumée par les Premières nations sur les terres et l'exercice des pouvoirs. Le Ministère ne peut pas se permettre de prendre du recul et de laisser les tribunaux prendre les décisions. Il doit plutôt prendre les devants dans la poursuite du renouvellement législatif.

Le nombre de dossiers de litiges généraux s'est multiplié par six au cours de la dernière décennie. Les causes concernant les pensionnats sont passées de 84 en janvier 1997 à 3 152 en décembre 1999. Les litiges sont principalement de nature historique et découlent de 200 ans d'administration par la Couronne des terres et des ressources des Premières nations et de 100 ans de pensionnats. En raison de leur nature conflictuelle, les litiges exercent des pressions défavorables sur les partenariats et détournent des énergies ministérielles des politiques, des programmes et des ressources. Les stratégies du Ministère visent à gérer l'inventaire des dossiers dans son ensemble, par l'entremise d'une évaluation exhaustive du risque, du règlement extrajudiciaire des litiges lorsque les réclamations sont assorties de preuves et que la responsabilité est évidente, du recours à d'autres mécanismes de règlement des différends, de l'élaboration de possibilités d'actions différentes que le litige et de la mise en œuvre de stratégies énergiques de prévention.

Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour régler les revendications en suspens et les litiges (les détails en sont donnés à la page 16 ou encore dans le site Web au <http://www.inac.gc.ca/subject/claims/index.html>).

Les principes de l'union sociale : un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens (http://socialunion.gc.ca/news/020499_f.html), entériné le 4 février 1999 par le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires (à l'exception du Québec) décrit un nouveau partenariat intergouvernemental en matière de programmes et de politiques sociales. L'entente comporte des engagements envers les grands principes des programmes sociaux, comme l'égalité des chances et l'accès à des programmes comparables. Elle précise comment les gouvernements devraient travailler ensemble pour mieux desservir les Canadiens et les Canadiennes. Le principal défi consiste à veiller à ce que les politiques et les programmes d'AINC respectent l'esprit de l'entente. L'entente met également au défi les gouvernements de travailler avec les peuples autochtones pour trouver des solutions pratiques répondant à leurs urgents besoins.

Le Nord : le défi consiste à continuer à travailler avec nos partenaires du Nord à l'appui de l'élaboration des institutions d'exercice des pouvoirs qui tiennent compte des intérêts des Autochtones et des intérêts communs de toutes les autres personnes au Canada. En parallèle, il faut s'employer à renforcer la base économique du Nord conformément à la promotion du développement durable. En ce qui a trait à l'exercice des pouvoirs, les défis immédiats se situent dans l'achèvement du transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources au gouvernement du Yukon; de faire avancer le processus de la dévolution dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; de soutenir l'édification des capacités pour le nouveau gouvernement du Nunavut; et d'harmoniser l'autonomie gouvernementale autochtone avec le gouvernement populaire territorial dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Au cours des deux dernières années, des progrès considérables se sont produits dans les négociations sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Un processus intergouvernemental a été institué dans les Territoires du Nord-Ouest pour faire progresser les éléments de programme d'intérêt commun.

La question de la maîtrise par le Nord des ressources nordiques est devenue un thème incontournable pour les territoires quand il s'agit d'édifier la nouvelle économie, particulièrement compte tenu des pressions financières et des intérêts importants dans l'exploitation minière. Cela est d'autant plus vrai à la lumière des récentes découvertes de diamant et de gaz naturel. La maîtrise des ressources est cruciale, étant donné le contexte général dans le Nord, assorti d'un taux de chômage parmi les plus élevés du Canada. Une entente de transfert des responsabilités au Yukon devrait être conclue en 2001, et des discussions préliminaires ont été amorcées dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Entre-temps, le Canada s'acquittera de ses responsabilités de gestion des ressources dans le Nord, la fermeture des mines Giant (T.N.-O.) et Faro (Yukon) ayant laissé au Ministère d'importants engagements sur le plan de l'environnement. La résolution de ces problèmes nécessitera un partenariat entre les secteurs public et privé.

Parallèlement, d'autres changements législatifs seront proposés en vue de créer des régimes de gestion des ressources plus modernes, prévoyant de nouveaux conseils de gestion des ressources à la suite du règlement des revendications. Des initiatives visant précisément à relever ces défis sont présentées aux pages 24, 26 et 27.

Les attentes et les préoccupations du public : Le grand public ne comprend pas très bien les questions autochtones, d'où la nécessité de diffuser davantage d'information sur les questions fondamentales entourant les Autochtones et sur les secteurs d'activité du Ministère en général. La nouvelle approche stratégique d'AINC en matière de communications est de combler cette lacune en élaborant de façon continue des produits et des activités d'éducation publique.

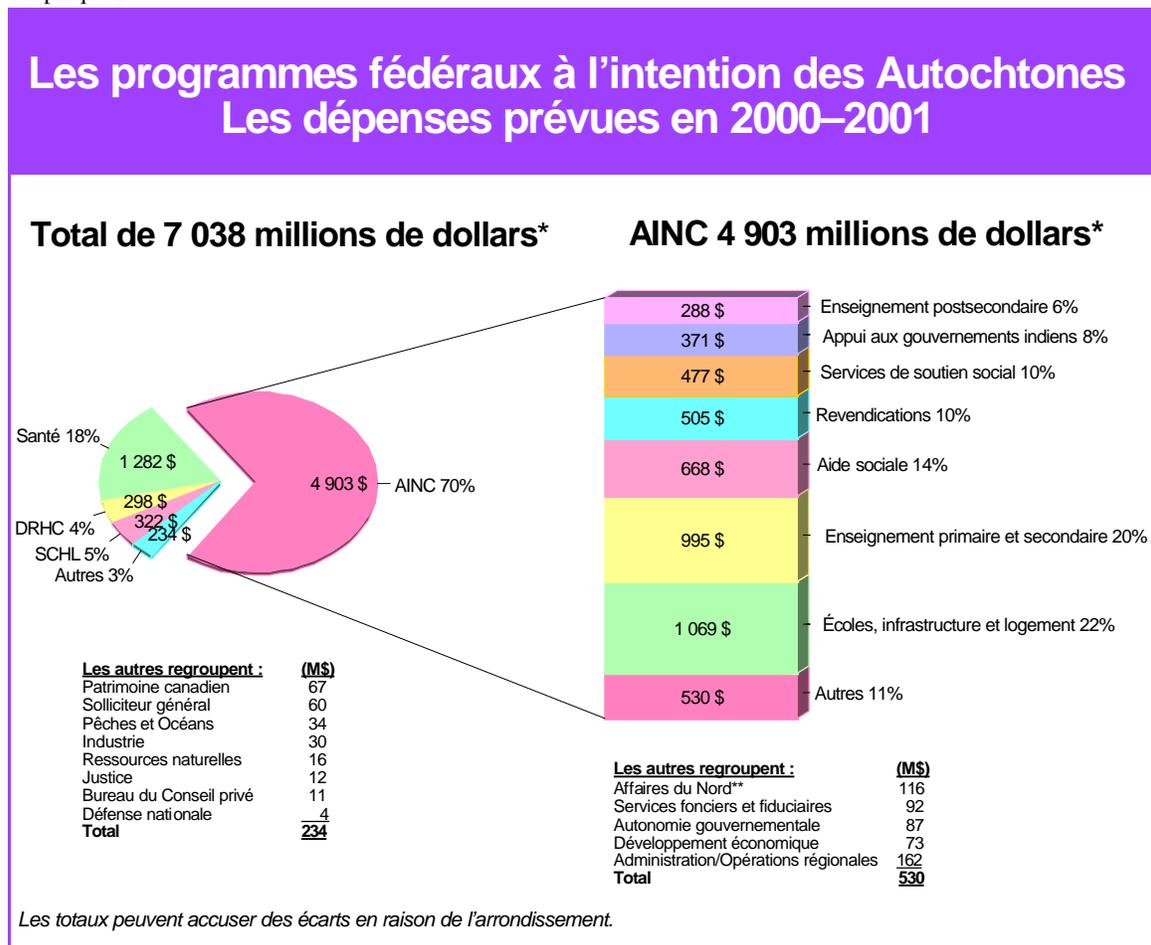
La Commission canadienne des affaires polaires

Compte tenu de son vaste mandat, les défis de la Commission canadienne des affaires polaires se situeront dans l'évaluation du savoir sur les questions polaires, tant au Canada que sur le plan international. Elle devra établir des objectifs stratégiques et présenter des recommandations au gouvernement qui tiennent compte des préoccupations canadiennes concernant la recherche sur les questions polaires. Diverses initiatives sont en cours pour relever ces défis (les détails sont donnés à la page 32).

Le Ministère dans le contexte gouvernemental

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones préconise un travail plus efficace et mieux concerté entre les ministères qui participent à la prestation de programmes aux Autochtones. Au total, 12 ministères et organismes fédéraux, dont AINC, offrent des programmes aux Autochtones. Ces ministères et organismes prévoient dépenser au total 7,0 milliards de dollars en 2000-2001 (voir le graphique 2). Ces sommes permettent aux Autochtones d'avoir accès à une gamme de services essentiels, au sein de leurs collectivités, qui se comparent à ceux qui sont fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. De fait, plus de 80 p.100 du total des fonds alloués aux réserves servent à trois services essentiels de type provincial. Pour plus de renseignements concernant ces types de programmes et de politiques dans chacun de ces ministères ou organismes, consulter la rubrique *Les partenaires dans la prestation conjointe* à la page 38.

Graphique 2



* Les dépenses indiquées au graphique 2 sont de nature exclusivement budgétaire. Pour concilier le chiffre des dépenses brutes prévues pour AINC au tableau 1 de la page 10 (4 946 millions de dollars), avec le total indiqué pour AINC au graphique 2, soit de 4 903 millions de dollars, il faut lui ajouter 43 millions de dollars. C'est la somme estimée de la portion des dépenses du Programme des affaires du Nord qui s'adresse à des non-Autochtones.

** Ce chiffre tient compte des programmes réservés aux Autochtones et une part des programmes qui ne leur sont pas uniquement destinés.

Nota: Le gouvernement a alloué 2,65 milliards de dollars au titre d'initiatives visant à renforcer l'infrastructure provinciale et municipale et au cours des prochains mois, il entend consulter d'autres paliers de gouvernement afin d'arriver à un consensus sur l'élaboration d'un plan pluriannuel visant à améliorer l'infrastructure municipale dans les villes et les collectivités rurales à l'échelle du Canada. Les autoroutes provinciales sont également visées par ce plan. On s'attend à ce que des ententes soient signées d'ici la fin de l'exercice.

Le plan des dépenses financières

Tableau 1

Affaires indiennes et du Nord	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses 1999–2000*	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Dépenses brutes prévues				
Programmes à l'intention des Indiens et des Inuits	3 955,4	4 202,9	4 221,0	4 306,0
Revendications	439,5	504,6	477,2	410,0
Affaires du Nord	218,6	158,9	152,0	152,8
Administration	88,9	79,7	79,7	79,7
Sous-total (dépenses brutes prévues) ^{1,2}	4 702,4	4 946,1	4 929,9	4 948,5
Moins: les recettes versées aux Fonds du revenu consolidé	(62,8)	(62,3)	(102,4)	(148,6)
Plus: dépenses non budgétaires (prêts)	51,3	22,3	22,3	20,6
Plus: Coûts des services reçus sans frais	44,0	44,0	45,2	46,1
Coût net pour le Ministère	4 734,9	4 950,1	4 895,0	4 866,6
Équivalents temps plein	3 324	3 294	3 270	3 269
(1) Détails – dépenses brutes prévues				
Dépenses de fonctionnement	512,9	479,0	472,5	440,6
Dépenses en immobilisations	3,1	30,1	26,8	14,7
Paiements de transfert	4 186,4	4 437,0	4 430,6	4 493,2
Total	4 702,4	4 946,1	4 929,9	4 948,5
(2) Dérivation des dépenses brutes prévues				
Budget Principal/Niveaux de Références	4 522,6	4 804,6	4 814,3	4 842,8
Ajustements	179,7	141,5	115,6	105,7
Total	4 702,4	4 946,1	4 929,9	4 948,5

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 2

Commission canadienne des affaires polaires	(en millions de dollars)			
	Prévision des dépenses 1999–2000*	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003
Total des dépenses prévues (brutes et nettes)	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	6	6	6	6

Section III - Les objectifs, les résultats prévus et la rentabilité

Affaires indiennes et du Nord Canada comporte trois programmes intégrés et reliés – les Affaires indiennes et inuites, les Affaires du Nord et l'Administration – ainsi que la Commission canadienne des affaires polaires.

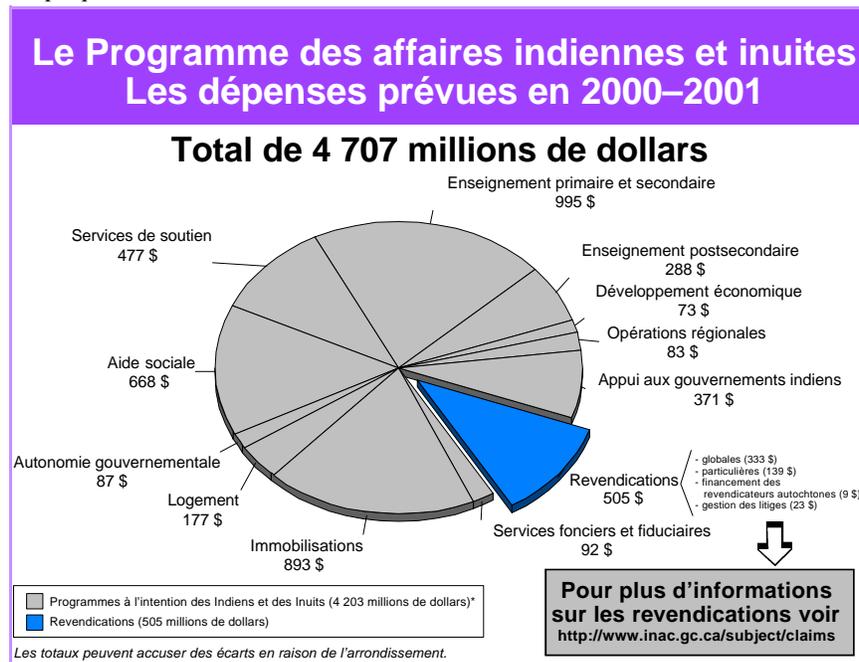
Le Programme des affaires indiennes et inuites

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Procurer aux Canadiens un environnement propice à un avenir plus prometteur pour tous les membres des Premières nations et tous les Inuits en réglant les griefs antérieurs et en éliminant les écarts dans le niveau de vie des Premières nations et des Inuits par rapport aux non-Autochtones; en facilitant le perfectionnement des habiletés et des compétences visant à promouvoir des gouvernements plus autosuffisants et responsables ainsi que l'autonomie sur le plan économique.

Le Programme des affaires indiennes et inuites compte deux secteurs d'activité : **les Services aux Indiens et aux Inuits**, et **les Revendications**. Le graphique 3 présente une estimation de la répartition du budget du Programme des affaires indiennes et inuites pour 2000-2001, d'une valeur d'environ 4,7 milliards de dollars, entre les secteurs d'activité et les services. Cette attribution se fonde sur des objectifs stratégiques interdépendants et complémentaires.

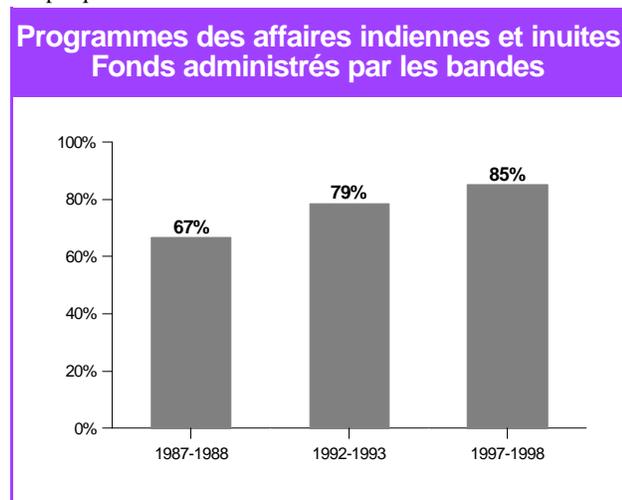
Graphique 3



* L'augmentation sur 12 mois comprend la hausse approuvée des dépenses, de l'ordre de 2 p. 100, et d'autres ajustements particuliers pour des éléments comme *Rassembler nos forces* et Davis Inlet.

Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle, les Premières nations assument elles-mêmes la responsabilité de la prestation de la majorité des programmes sociaux et économiques financés par AINC. Près de 85 p. 100 des fonds alloués aux Services aux Indiens et aux Inuits sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations pour des services gouvernementaux, comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure et les gouvernements locaux (voir le graphique 4). À ce titre, les Premières nations doivent s'acquitter d'une double obligation de rendre des comptes, envers leurs collectivités et envers le gouvernement fédéral. Le Ministère et les Premières nations ont entrepris diverses initiatives pour veiller à une solide reddition de comptes (voir les pages 6, 18 et 19). Les provinces reçoivent une autre tranche de 9 p. 100 pour les services de programmes au profit des collectivités des Premières nations et des Inuits. Le Ministère n'administre directement que 6 p. 100 des fonds; la majorité de ces dépenses concernent les obligations juridiques envers les Premières nations et les Inuits.

Graphique 4



Les objectifs stratégiques

Rassembler nos forces est un plan intégré, à l'échelle du gouvernement, en vue de relever les défis avec lesquels les Autochtones sont aux prises – la réforme structurelle des services qu'offre le gouvernement fédéral aux Autochtones pour favoriser l'autosuffisance et le développement économique et pour mettre en valeur et renforcer les capacités des gouvernements et les organisations autochtones à diriger des régimes de gouvernement responsables et réceptifs. Les quatre thèmes de *Rassembler nos forces* sont conformes à la Stratégie de développement durable du Ministère, qui a été déposé à la Chambre des communes en décembre 1997. Pour plus de renseignements sur *Rassembler nos forces*, visitez notre site Web au <http://www.inac.gc.ca/strength/index.html>. De plus amples renseignements sur la Stratégie de développement durable sont présentés dans notre site Web au <http://www.inac.gc.ca/sds/index.html>.

Le plan d'action se fonde sur quatre objectifs stratégiques :

- ✓ **Renouveler les partenariats**
- ✓ **Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones**
- ✓ **Édifier une nouvelle relation financière**
- ✓ **Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens**

En fonction de chacun des objectifs stratégiques du Programme des affaires indiennes et inuites, les pages suivantes présentent les objectifs, les résultats prévus et une évaluation de la rentabilité.

**Objectif
stratégique**

Renouveler les partenariats grâce à la réconciliation et à la résolution des problèmes pour aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à mettre un terme aux griefs historiques. Ce renouvellement se fera en cernant les priorités communes et en sensibilisant davantage le public aux questions autochtones. Il faudra mettre en œuvre des solutions pratiques pour répondre aux besoins des Autochtones, grâce à un travail concerté, en partenariat.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les questions concernant les Premières nations et les Inuits ne se régleront que si tous les ordres de gouvernement vont au-delà des débats de compétence. Ils doivent travailler en coopération, se servant de nouvelles approches à l'appui des partenariats. Il leur faut implanter des solutions pratiques qui amélioreront la qualité de vie dans les réserves et les collectivités inuites.

La vague récente de nouveaux litiges a présenté de sérieux défis au renouvellement des partenariats avec les peuples autochtones. Le nombre de dossiers de litiges généraux s'est multiplié par six durant les dix dernières années, tandis que les causes concernant les pensionnats sont 36 fois plus nombreuses qu'il y a trois ans. Le recours à des stratégies visant un règlement extrajudiciaire des litiges et l'utilisation d'autres modalités de règlement des différends vise à résoudre ces griefs historiques.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : des relations de travail plus étroites avec les peuples et les organisations autochtones	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités/ extrants)
<ul style="list-style-type: none">Des relations de travail efficaces	<ul style="list-style-type: none">La poursuite de l'élaboration de possibilités d'action et d'options opérationnelles concernant les Services fonciers et fiduciaires dans le contexte des travaux de l'initiative conjointe de l'APN et d'AINC sur l'élaboration de politiquesL'élaboration et l'implantation conjointes d'un Plan d'action inuit avec l'Inuit Tapirisat du Canada

Le résultat : la compréhension par le public canadien des questions liées aux Premières nations et aux Inuits	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none">La sensibilisation du public aux questions autochtones	<ul style="list-style-type: none">La promotion et le financement de matériel éducatif, produit par des Autochtones qui insiste sur des questions fondamentales et la culture autochtones, s'adressant à des publics comme les jeunes et les enfants d'âge scolaireLe financement d'activités en partenariat visant la prestation de programmes de sensibilisation publique s'adressant à des Autochtones et des non-AutochtonesLe recours à Internet pour communiquer efficacement et promouvoir les programmes et les services gouvernementaux

Le résultat : la réconciliation et la guérison communautaire	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> • La réconciliation grâce à la guérison et au règlement des griefs 	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement extrajudiciaire des réclamations pour cause de sévices dans les pensionnats lorsqu'il y a preuve à l'appui et une responsabilité évidente • Des projets expérimentaux de résolution de différends en vue de mettre à l'essai des moyens de rechange pour régler les réclamations pour cause de sévices dans les pensionnats

Le résultat : de nouvelles approches à l'égard des relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives de partenariat fédérales, provinciales, territoriales et des Premières nations 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure élaboration horizontale de politiques qui répondent aux besoins des Premières nations et des Inuits • Des partenariats élargis entre les Premières nations, les Inuits, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de répondre aux besoins et aux aspirations des Autochtones • L'accès à des possibilités d'exploitation des ressources par les collectivités des Premières nations • L'accès par les membres et les entreprises des Premières nations à des emplois dans d'autres gouvernements et à leurs marchés publics • La tenue d'une rencontre annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones avec les dirigeants autochtones nationaux pour discuter de questions pressantes comme les jeunes autochtones et la participation des Autochtones à l'économie

En quoi cela est-il rentable?

Il faudra du temps pour établir de nouvelles relations de travail et accroître la sensibilisation aux questions autochtones. Par ailleurs, les investissements dans des partenariats renouvelés procureront une base solide pour aller de l'avant ensemble, dans un effort concerté pour mettre en valeur des gouvernements des Premières nations qui soient durables et responsables, menant ainsi à des collectivités en santé et viables sur le plan économique.

**Objectif
stratégique**

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones grâce à la mise en valeur de gouvernements autochtones stables et légitimes et qui s'acquittent de leur obligation de rendre des comptes à leurs commettants; qui ont les pouvoirs et les ressources nécessaires pour résoudre localement les problèmes ainsi que fournir des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens. Régler les griefs en suspens et négocier les droits de propriété des terres et des ressources.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La taille et l'isolement de plusieurs collectivités des Premières nations ainsi que l'absence de relations clairement définies avec d'autres gouvernements offrant des services comparables comptent au nombre des facteurs clés qui influencent nos activités. L'attention médiatique accordée à l'exercice des pouvoirs par les Autochtones a contribué à accroître la sensibilisation et les attentes du public à l'égard de progrès accélérés dans ce domaine. Cette attention plus grande à la reddition de comptes et la nécessité d'améliorer les rapports au Ministre et au Parlement soulignent le fait qu'il faut entreprendre des initiatives visant le perfectionnement professionnel et de la reddition des comptes, éléments sur lesquels insistent notamment *Rassembler nos forces* et la Stratégie pour le développement durable.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : de meilleures capacités d'exercice des pouvoirs par les Autochtones	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none">Des initiatives d'édification des capacités en matière d'exercice des pouvoirs	<ul style="list-style-type: none">Des initiatives de mise en valeur des capacités, de l'exercice des pouvoirs et de la reddition de comptes; la création d'un institut de l'exercice des pouvoirs des Premières nations; des programmes de perfectionnement professionnel pour les dirigeants des Premières nations et des Inuits et leur fonction publiqueLa création de centres d'excellence et d'associations professionnelles autochtonesLa création des paramètres d'un système statistique pour les Premières nationsUn recours accru aux règlements et l'élaboration de constitutions pour les bandes ainsi que de paramètres ou de codes d'exercice des pouvoirsUne hausse progressive de l'inscription des fonctionnaires des Premières nations et des Inuits à des programmes et à des cours de formation et de perfectionnement professionnelUne hausse progressive de l'accès par les Premières nations et les Inuits aux fonds de perfectionnement professionnel en vue de formaliser les politiques et les procédures d'administration des collectivités, les rôles et les responsabilités sur le plan opérationnel et de la gestion ainsi que les codes de conduiteL'édification des capacités avec les Premières nations en prévision du transfert de la gestion des ressources du pétrole et du gaz

Le résultat : des ententes sur l'autonomie gouvernementale

Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'ententes sur l'autonomie gouvernementale 	<ul style="list-style-type: none"> La conclusion d'au plus dix ententes de principe sur l'autonomie gouvernementale et d'au plus huit ententes définitives De sains régimes de reddition des comptes tant sur le plan financier que pour les autres activités La création de constitutions des Premières nations

Le résultat : le transfert des fonctions fédérales

Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> Le transfert des responsabilités fédérales 	<ul style="list-style-type: none"> Explorer d'autres approches comme la <i>Loi sur la gestion des terres des Premières nations</i> La poursuite de l'initiative conjointe de l'APN et d'AINC sur l'élaboration des politiques en vue de mettre au point des possibilités d'action et des options opérationnelles selon lesquelles les Premières nations pourraient assumer une plus grande maîtrise sur les terres et l'exercice des pouvoirs. Le transfert des fonctions liées à l'administration foncière à 23 p. 100 des Premières nations Le transfert des fonctions d'inscription des Indiens à 88 p. 100 des Premières nations Le transfert de la gestion des ressources du pétrole et du gaz à cinq Premières nations devant servir de projet expérimental et de modèle pour les autres Premières nations

Le résultat : le règlement négocié des griefs en suspens
[\(<http://www.inac.gc.ca/subject/claims>\)](http://www.inac.gc.ca/subject/claims)

Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de règlements négociés de revendications territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> Un total de 15 règlements de revendications particulières en 2000–2001 et de 50 à 60 règlements de revendications particulières d'ici 2003 Une entente avec les groupes autochtones sur des améliorations au processus des revendications particulières Des progrès considérables dans le règlement des revendications globales en concluant jusqu'à 18 ententes de principe et jusqu'à 17 ententes définitives La mise en œuvre d'un nombre allant jusqu'à 75 de mesures liées aux traités, conçues pour accélérer la conclusion des négociations de traités en vertu du processus des traités de la Colombie-Britannique Un total de 200 règlements extrajudiciaires La présentation de mesures législatives distinctes pour trois régions des Prairies en vue de faciliter l'acquittement d'engagements fondés sur le règlement de revendications territoriales. Ces engagements visent l'expansion des réserves devant mener à un développement accéléré des terres de réserves

En quoi cela est-il rentable?

Les règlements de revendications territoriales et la promotion de l'autonomie gouvernementale ne se traduisent pas seulement par l'acquittement de nos obligations juridiques. Ils bénéficient également aux Premières nations et à tous les Canadiens en procurant aux collectivités des Premières nations l'assise territoriale et économique nécessaire à l'amélioration des conditions socio-économiques et à la réduction de la dépendance à l'endroit de l'aide sociale. Les règlements de revendications territoriales éliminent l'incertitude quant aux droits de propriété foncière dans la région visée par la revendication. Ils facilitent donc les transactions commerciales et appuient le développement économique. Les ententes portant sur les gouvernements populaires et l'autonomie gouvernementale veillent à ce que les collectivités des Premières nations et des Inuits soient desservies par des gouvernements stables, légitimes et responsables. Ces gouvernements doivent aussi avoir la capacité de promouvoir le bien-être économique en assurant une qualité de vie et des standards de services comparables à ceux dont jouissent la majorité des autres Canadiens.

Les initiatives liées aux programmes de perfectionnement professionnel qui insistent sur l'édification des capacités de la fonction publique des Premières nations, ainsi que sur le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Premières nations, la reddition des comptes et ses structures inhérentes créent un environnement propice au développement durable à long terme. Les possibilités de partenariat avec d'autres intérêts du secteur public et privé qui mènent à l'investissement, à la création d'emplois et de richesse économique et à une plus grande autosuffisance réalisent aussi ce même objectif.

De plus, la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et les négociations de revendications territoriales globales offrent aussi des possibilités de perfectionnement professionnel. Elles contribuent considérablement à réaliser les engagements pris dans la Stratégie pour le développement durable. Ces initiatives permettent en effet d'habiliter davantage les Premières nations, grâce à une plus grande participation à la gestion des ressources naturelles et à l'établissement de régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à leurs cultures.

Objectif stratégique

Édifier une nouvelle relation financière en édifiant les capacités institutionnelles et par l'entremise de modèles d'arrangements financiers transparents qui procurent un financement plus stable et plus prévisible. Ces modèles contribuent à tirer profit au maximum de la création de sources autonomes de recettes et appuient la reddition des comptes par les gouvernements et les institutions autochtones à leurs membres.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les discussions portant sur les recettes de sources autonomes doivent tenir compte du degré relativement faible de développement économique dans les collectivités des Premières nations. Elles doivent aussi prendre en considération les préoccupations des Premières nations concernant les répercussions de telles sources de revenus sur les transferts fédéraux pour les programmes et les services. De plus, les compétences voulues pour administrer les fonds et les programmes publics ne se retrouvent pas dans la même mesure au sein des plus de 600 bandes des Premières nations.

Depuis que les Premières nations assument une plus grande maîtrise sur la gestion et la prestation des programmes, des progrès ont été réalisés dans le renforcement des capacités et de la reddition des comptes. Il reste cependant du travail à accomplir. Les Premières nations reconnaissent de

plus en plus l'importance de définir un cadre de reddition des comptes qui soit réceptif aux besoins de la collectivité et qui augmente la crédibilité auprès du public canadien. Le Ministère continuera à travailler avec les Premières nations à élaborer des modalités pratiques et durables d'exercice des pouvoirs qui se fondent sur la légitimité, les pouvoirs et la reddition de comptes.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : de nouveaux modèles d'arrangements financiers	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> Des modalités et des institutions nouvelles pour les transferts financiers de gouvernement à gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> De nouveaux modèles de transferts financiers qui renforcent la reddition des comptes, procurent la stabilité du financement et intègrent des sources autonomes de recettes pour les Premières nations Des systèmes d'information et de collecte des données à l'appui des nouveaux arrangements financiers et de la mesure du rendement L'évaluation de l'efficacité des arrangements financiers avec les gouvernements autochtones Une entente de financement entre le Canada et les Premières nations, procurant un instrument unique de financement aux ministères fédéraux intéressés qui versent des fonds aux Premières nations en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> De nouvelles lignes directrices sur le financement et la reddition de compte pour remplacer les directives provisoires Le fondement d'une politique fédérale sur les sources autonomes de recettes Par l'entremise de la table de discussions nationale sur les relations financières, le renforcement des capacités et des institutions dans des domaines comme l'administration financière, l'accès aux capitaux, la taxation, la gestion financière et des données

Le résultat : une forte reddition des comptes sur le plan financier	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> De meilleures mesures de reddition des comptes sur le plan local 	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation par les Premières nations des évaluations de la reddition des comptes et de la gestion et, au besoin, la mise en œuvre des plans de perfectionnement pour remédier aux faiblesses La conformité des états financiers annuels des Premières nations aux normes de qualité et aux délais fixés La mise en place de plans de redressement efficaces L'implantation progressive de normes pour l'établissement des budgets gouvernementaux, des contrôles internes, des rapports et des vérifications

Le résultat : des compétences et des capacités sur le plan financier chez les Premières nations

Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none">• Des initiatives d'édification des capacités des collectivités	<ul style="list-style-type: none">• La reconnaissance des Premières nations dans le contexte des normes canadiennes de comptabilité, telles que les définit l'Institut canadien des comptables agréés• Les Premières nations dont le personnel a accès aux programmes de la nouvelle Association des agents financiers autochtones, qui en sont membres et ont atteint les normes de compétence recommandées• Le nombre d'Autochtones qui ont reçu une attestation en fonction des standards de l'Association des agents financiers autochtones• La formation en statistique et les techniques de collecte et d'analyse des données

En quoi cela est-il rentable?

Il faudra du temps pour établir de nouvelles relations financières, mais elles se traduiront par des sources de financement plus stables et prévisibles pour les Premières nations ainsi que par des gouvernements des Premières nations de plus en plus autosuffisants. Ces nouvelles relations viendront appuyer la prestation des programmes et des services, rehausseront la confiance du public dans les activités du gouvernement et assureront une plus grande stabilité. En encourageant une saine gestion et une solide reddition des comptes, il sera possible d'accroître la confiance des investisseurs, de favoriser les partenariats économiques et d'améliorer les conditions de vie.

Objectif stratégique

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens en travaillant en partenariat avec les Premières nations, le secteur privé ainsi que les autres paliers de gouvernement; pour permettre aux Premières nations d'atteindre une qualité de vie comparable aux communautés voisines, de réduire les disparités socio-économiques et travailler pour améliorer leurs standards de vie.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Les défis inhérents à la réduction des écarts dans les standards de vie qui existent entre les Autochtones et les non-Autochtones se compliquent du fait que la population des Indiens inscrits s'accroît deux fois plus vite que l'ensemble de la population canadienne. De plus, 57 p. 100 de la population des Indiens inscrits a moins de 30 ans, 31 p. 100 appartient à la catégorie des moins de 15 ans. Cette réalité entraîne des demandes accrues en matière d'espace dans les écoles, de logement, d'infrastructure publique, de services sociaux et d'emplois.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : une autosuffisance accrue grâce à des programmes d'éducation et d'aide sociale active	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> • Une autosuffisance accrue • Un meilleur appui à l'enfance et à la jeunesse • De meilleurs programmes d'éducation et une plus grande réussite scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude et une analyse des résultats des projets de démonstration amorcés en 1988–1999 et en 1999–2000 en vue d'orienter les ajustements au cadre des politiques • Un accès accru aux mesures actives dans les programmes sociaux • Une évaluation de l'initiative des prestations nationales aux enfants et de ses répercussions sur les familles à faible revenu et leurs enfants • La troisième phase de cette initiative doit être instaurée en juillet 2001 • La mise en œuvre de 250 projets de réformes de l'éducation • Des projets de réformes scolaires dans toutes les écoles de bande • Au moins une initiative organisationnelle importante dans chaque région • L'amélioration du taux d'inscription des enfants de 6 à 16 ans (actuellement 90 p. 100) et la réduction de l'écart entre les Premières nations et les autres Canadiens • La stabilisation du taux de progression aux études primaire à 60 p. 100

Le résultat : une meilleure santé et une sécurité accrue grâce à l'amélioration du logement et de l'infrastructure des collectivités
[\(<http://www.inac.gc.ca/regions/hq/infra/intro.html>\)](http://www.inac.gc.ca/regions/hq/infra/intro.html)

Devant se manifester par	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> De meilleurs logements dans les réserves 	<ul style="list-style-type: none"> 50 plans de logement des Premières nations, centrés sur la collectivité d'ici mars 2001 Une augmentation de 5 p. 100 (de 55 à 60 p. 100) du nombre d'unités de logement convenables dans les réserves d'ici mars 2003 Une augmentation de 9 p. 100 du nombre d'unités de logement dans les réserves d'ici mars 2003 (de 85 000 unités à 92 000 unités)
<ul style="list-style-type: none"> De meilleurs services d'eau et d'égout dans les réserves 	<ul style="list-style-type: none"> Une augmentation de 2 p. 100 (de 93 à 95 p. 100) dans la proportion de logements dotés de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves d'ici mars 2001 Une augmentation de 3 p. 100 (de 93 à 96 p. 100) dans la proportion de logements dotés de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves d'ici mars 2003
<ul style="list-style-type: none"> La réparation des dommages causés à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> La réparation des dommages dans 60 p. 100 des 750 sites historiques contaminés identifiés dans les collectivités des Premières nations qu'il reste à décontaminer

Le résultat : un développement économique renforcé grâce à un meilleur accès aux débouchés économiques dans les réserves et à l'extérieur des réserves	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> Des partenariats économiques 	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation de cinq à huit du nombre de partenariats économiques entre le gouvernement et les entreprises autochtones qui existent au Canada à l'échelle d'une province ou d'un territoire L'augmentation de 16 à 20 du nombre de bénéficiaires de financement pour une participation des Autochtones à d'importants projets de partenariat en exploitation des ressources naturelles. L'augmentation de 20 millions de dollars du montant des prêts au développement accordés par des institutions financières autochtones d'ici mars 2003
<ul style="list-style-type: none"> L'activité des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Un nombre accru de mises sur pied ou d'expansions d'entreprises, à l'aide des fonds versés en vertu des programmes d'AINC de soutien au capital
<ul style="list-style-type: none"> La participation au marché de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Des taux d'emploi accrus chez les Premières nations et les Inuits dans les marchés régionaux de l'emploi

En quoi cela est-il rentable?

Les investissements qui renforcent les collectivités et les économies, et appuient les gens se traduisent par des réductions correspondantes dans les coûts de la santé et des services sociaux. Des collectivités plus viables et autosuffisantes sur le plan économique contribuent non seulement à la santé et au bien-être des populations dans les réserves, mais aussi à l'ensemble de l'économie canadienne.

Ces investissements démontrent aussi l'engagement d'AINC à l'égard des principes de l'union sociale, notamment envers la prestation de services comparables et la mobilité. Les projets de développement économique sont aussi indirectement bénéfiques aux collectivités avoisinantes, grâce à la création d'emplois, à la stabilité et à la croissance économiques dans la région.

Le Programme des affaires du Nord

Quelle est la raison d'être de nos activités?

La gestion du programme fédéral dans le Nord, en travaillant avec les gens du Nord et d'autres partenaires pour renforcer des régimes d'exercice des pouvoirs dans les territoires qui sont réceptifs aux droits et aux intérêts des Autochtones, tout en répondant aux besoins de tous les gens du Nord, ainsi que la promotion du développement durable dans le Nord.

Les objectifs stratégiques

Appuyer le programme du Nord en :

- gérant les intérêts fédéraux – 97,7 millions de dollars;
- favorisant le développement durable dans le Nord – 61,2 millions de dollars.

Aux pages suivantes, on décrit les objectifs, les résultats prévus et une évaluation de la rentabilité pour chacun des objectifs stratégiques du Programme des affaires du Nord.

**Objectif
stratégique**

La gestion des intérêts fédéraux en transférant aux gouvernements autochtones et territoriaux les responsabilités de type provincial qui sont liées aux terres et aux ressources et en gérant les responsabilités fédérales courantes. Jusqu'à ce que le transfert des responsabilités soit terminé, les principales responsabilités du Programme des affaires du Nord seront la poursuite des activités de gestion des ressources du Nord de manière efficace et la promotion du développement durable.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La conclusion d'une entente sur le transfert des responsabilités au gouvernement du Yukon est intimement liée à la réalisation d'ententes sur les revendications territoriales et sur la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale. Parallèlement, les progrès dans le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest sont tributaires des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, ainsi que d'un consensus entre les partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones sur un programme commun concernant le transfert des responsabilités. L'amorce d'un tel transfert au Nunavut dépendra des objectifs stratégiques et des capacités du gouvernement territorial récemment établi. De plus, une série d'initiatives législatives seront proposées pour composer avec les questions complexes de la gestion intégrée des ressources dans les territoires.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : l'évolution politique continue, notamment le transfert des compétences et des programmes de type provincial de manière conforme à la mise en œuvre du droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extraits)
<ul style="list-style-type: none"> L'établissement de nouvelles modalités intergouvernementales : 	<p><u>au Nunavut</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'édification d'une nouvelle relation intergouvernementale grâce à de nouvelles tribunes L'achèvement de la transition vers l'établissement de la présence d'un bureau régional au Nunavut L'analyse des possibilités de la prestation conjointe de programmes et de transfert des responsabilités De concert avec d'autres signataires de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut, le renforcement des efforts dans la poursuite de son implantation <p><u>dans les Territoires du Nord-Ouest</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La réalisation d'un consensus sur un programme commun d'évolution politique entre les partenaires autochtones, territoriaux et fédéraux au moyen d'un processus intergouvernemental, ainsi que sur le transfert de la maîtrise et de la gestion des terres et des ressources naturelles.
<ul style="list-style-type: none"> L'achèvement d'une entente sur le transfert des responsabilités avec le gouvernement du Yukon 	<ul style="list-style-type: none"> La conclusion d'une entente avec le gouvernement du Yukon et les Premières nations sur le transfert au gouvernement du Yukon de l'administration et de la maîtrise des terres et des ressources
<ul style="list-style-type: none"> L'achèvement des mesures législatives sur la gestion des ressources prévues dans les revendications 	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Nord, notamment la création des nouveaux offices de cogestion, prévus dans les revendications, visant la gestion des ressources naturelles et les évaluations environnementales L'élaboration de régimes législatifs contemporains à l'appui de la gestion des ressources dans les trois territoires L'élaboration des mesures législatives exécutoires requises, notamment la <i>Loi sur l'évaluation du développement au Yukon</i>; la <i>Loi sur les droits de surface de la vallée du Mackenzie</i> et la <i>Loi sur la gestion des ressources du Nunavut</i>
<ul style="list-style-type: none"> La promotion de solides relations internationales dans l'Arctique 	<ul style="list-style-type: none"> La promotion des initiatives de développement durable et d'édification des capacités dans le contexte de relations multilatérales et bilatérales. L'exercice d'un leadership canadien au sein des pays circumpolaires grâce à nos travaux au sein du Conseil de l'Arctique et des projets conjoints avec nos voisins circumpolaires.

En quoi cela est-il rentable?

Il se déroule encore dans le Nord d'importants changements politiques. Au moment où le troisième territoire du Canada, le Nunavut, voyait le jour le 1^{er} avril 1999, une entente était conclue avec le gouvernement et les Premières nations du Yukon sur divers éléments significatifs de modalités de transfert des responsabilités. Cette réalisation trace la voie pour que le gouvernement du Yukon assume la responsabilité de compétences de type provincial en gestion des terres, de l'eau, des ressources minières et forestières. Le transfert des responsabilités se traduira par des territoires plus forts et plus autosuffisants. De plus, des progrès se sont poursuivis dans l'habilitation des Autochtones du Nord à devenir des partenaires à part entière dans la gestion des ressources naturelles nordiques, grâce à leur participation à l'élaboration et à l'implantation des offices et des agences de gestion des ressources. Dans les Territoires du Nord-Ouest, des initiatives s'amorcent pour évaluer et, au besoin, perfectionner les capacités des modalités réglementaires en vue de veiller à une exploitation responsable des ressources. Une stabilité accrue dans le nord procurera un climat plus propice au développement économique et aux possibilités d'emplois et de croissance qui en découlent dans toutes les régions nordiques.

Objectif stratégique

La promotion du développement durable dans le Nord, grâce à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, renforcera les collectivités et assurera des économies durables dans le Nord.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

L'exploitation minière et pétrolière continue d'influencer la charge de travail de ceux qui œuvrent dans le domaine des inspections, des permis, de l'enregistrement des demandes, de l'administration des droits, de la collecte des redevances, de la vérification de l'évaluation minière, des études de projets et de l'évaluation environnementale, qui sont toutes des fonctions relevant du Ministère. D'importantes découvertes de gaz dans les territoires du Nord-Ouest et l'intérêt renouvelé à l'égard de l'exploitation de l'énorme potentiel en gaz naturel du delta du Mackenzie ajoutent encore aux pressions exercées sur la charge de travail. De plus, la chute des prix des minéraux et les fermetures de mines qui s'ensuivent dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon depuis 1997–1998 sont à la source de problèmes qui exigent de nouvelles approches stratégiques. Par exemple, les difficultés financières à la mine Giant (T. N.-O.) et à la mine Faro (Yukon) ont contraint le Ministère à gérer des obligations sur le plan environnemental, tout en travaillant avec le secteur privé pour trouver des solutions visant la poursuite de l'activité des mines. Les initiatives visant à trouver des solutions auprès du secteur privé devraient, à long terme, réduire les obligations de l'État, miser sur les marchés plus favorables et procurer des emplois dans l'avenir ainsi que des recettes gouvernementales.

L'implantation des obligations découlant des mesures législatives et réglementaires posera des défis additionnels au Ministère, Tous les intervenants, y compris les groupes autochtones, les groupes environnementaux et l'industrie, reconnaissent l'avantage d'établir un régime de lois et de réglementation qui soit stable pour la gestion des ressources. Les offices de gestion des ressources récemment établis, combinés au mandat considérable du Ministère sur le plan juridique, posent des défis au personnel ainsi qu'aux partenaires du Nord. Il se pourrait, par exemple, que les calendriers de projets en soient influencés, en raison de la réalisation des évaluations environnementales.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : un développement durable des ressources, ainsi que des collectivités et des économies plus fortes dans le Nord	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> • Des lois, des règlements et des politiques efficaces concernant les ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un climat d'investissement concurrentiel, efficace et prévisible, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de régimes contemporains de lois, de règlements et de politiques et par des révisions de la réglementation • L'élaboration de nouvelles politiques et de nouvelles lois sur la gestion des ressources pour le Nunavut
<ul style="list-style-type: none"> • La protection continue de l'environnement et des ressources renouvelables de l'Arctique 	<ul style="list-style-type: none"> • La protection de l'environnement et la réparation des dommages environnementaux grâce à l'élaboration de politiques; à la recherche; à une surveillance, une inspection et une mise en vigueur diligentes; et à une évaluation des sites contaminés et à leur décontamination • La mise en œuvre d'un régime de lois et de politiques pour la gestion des ressources terrestres et marines au large des côtes • L'appui à l'élaboration de plans d'utilisation des terres nordiques
<ul style="list-style-type: none"> • La stimulation de l'activité de mise en valeur des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion de nouveaux projets d'exploitation minière ainsi que l'atténuation des répercussions des fermetures de mines et des réductions des effectifs • De nouveaux investissements du secteur privé dans les ressources du Nord, à l'appui des pratiques commerciales innovatrices et la hausse du profit des gens du Nord les avantages découlant des activités économiques pour les gens du Nord • L'amélioration des politiques et des modalités d'exploitation des terres et des eaux • La gestion de nouveaux projets d'exploitation du gaz naturel et de l'infrastructure du gazoduc • L'établissement de relations de travail plus étroites avec les groupes autochtones du Nord et les gouvernements territoriaux dans le domaine de l'administration des ressources, notamment l'édification des capacités dans les collectivités autochtones • L'élaboration d'une politique sur la régénération de mines dans les territoires du Nord-Ouest
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'une stratégie pour le développement durable dans le Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration, en consultation avec les gens du Nord, d'une stratégie mise à jour de développement durable dans le Nord, devant être déposée à la Chambre des communes en décembre 2000

Le résultat : un développement durable des ressources, ainsi que des collectivités et des économies plus fortes dans le Nord (suite)

<i>Devant se manifester par :</i>	<i>Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)</i>
<ul style="list-style-type: none">• La gestion du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste)	<ul style="list-style-type: none">• La stabilisation des prix de vente au détail des aliments périssables dans les collectivités éloignées

En quoi cela est-il rentable?

Les efforts ministériels pour créer un régime de réglementation efficace et stable et pour travailler avec les gens du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé en vue de tirer profit des possibilités économiques ont une incidence directe sur les emplois et la croissance dans toutes les régions du Nord. Les travaux d'AINC entourant le développement durable dans le Nord visent essentiellement à s'assurer que le développement dans cette région se produit de manière à ne pas nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le Programme de l'administration

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme de l'administration appuie les programmes d'exploitation d'AINC en offrant l'orientation et la coordination en matière de politiques ainsi que des services consultatifs centralisés. Il veille à ce que les activités du Ministère soient menées de manière à respecter l'environnement. Il est responsable des services administratifs, en finances, en ressources humaines, en communications et sur le plan technique. Au nombre de ses fonctions figurent la planification stratégique et financière, l'informatique, la gestion du matériel ainsi que la préparation de la correspondance et des séances d'information ministérielles. Le Programme procède aussi à des évaluations et à des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Objectif stratégique

- Appuyer *Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de faire des affaires – 79,7 millions de dollars.

Objectif stratégique

Rassembler nos forces en trouvant des façons novatrices de faire des affaires grâce à la création d'un programme ministériel efficient et efficace qui procure des services de grande qualité à l'appui des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord. Ce programme soutient la mise en œuvre de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, qui exige des efforts considérables et la coopération entre les organisations.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

Rassembler nos forces exige une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement. Le Programme de l'administration a un rôle clé à exercer en aidant à l'édification des capacités des Premières nations et des Inuits et en élaborant des politiques propices au renforcement des collectivités et à des structures d'exercice des pouvoirs durables.

Quels sont les résultats prévus?

Le résultat : un milieu qui favorise la participation des Autochtones, encourage de saines pratiques de gestion, préconise l'innovation, les valeurs et l'éthique et valorise les possibilités qu'offre le changement

Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none">• Une représentation accrue des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente• L'exercice de leadership dans l'adoption de saines pratiques de gestion	<ul style="list-style-type: none">• Préconiser le recrutement et la promotion d'employés autochtones et le maintien de cet effectif• Élaborer le Programme des vérificateurs autochtones• Évaluer le degré d'appui et de promotion de la représentation des Autochtones et des autres minorités visibles au sein d'AINC• Dans le contexte de l'initiative gouvernementale de modernisation de la fonction de contrôleur, l'achèvement et la validation de l'évaluation de l'état des pratiques de gestion actuelles au sein d'AINC, à l'aide de l'instrument de diagnostic des capacités en matière de fonction de contrôleur, pour évaluer le degré de leadership; la planification des activités et la gestion du risque; les pratiques contemporaines de gestion; les systèmes de contrôle; la gestion du rendement; et la gestion de la reddition des comptes• L'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour que soient renforcées les pratiques de gestion répertoriées dans l'évaluation• L'implantation continue de saines pratiques de gestion dans tous les secteurs du Ministère en insistant encore particulièrement sur la gestion du risque (on peut obtenir des copies du cadre de la gestion du risque auprès de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation, AINC, au (819) 994-4311), sur le leadership (http://www.inac.gc.ca/pubs/learning/index.html), ainsi que sur la planification et l'obligation de rendre des comptes (http://www.inac.gc.ca/info/planning.html)• Le renforcement des activités sur le terrain grâce à des possibilités de formation et de perfectionnement ciblées, à l'intention des employés de première ligne• Une compétence accrue chez les employés de première ligne de fournir la gamme complète de services spécialisés et efficaces aux partenaires• La réponse aux préoccupations et aux intérêts des employés, tels qu'ils les ont exprimés dans le sondage auprès des employés de la fonction publique et d'autres tribunes, par l'entremise de programmes et d'initiatives visant à créer un milieu de travail coopératif et à favoriser le perfectionnement de l'effectif dans son ensemble• Positionner AINC comme un employeur de choix

Le résultat : un milieu qui favorise la participation des Autochtones, encourage de saines pratiques de gestion, préconise l'innovation, les valeurs et l'éthique et valorise les possibilités qu'offre le changement (suite)	
Devant se manifester par :	Principaux produits en 2000–2003 (activités / extrants)
<ul style="list-style-type: none"> • Le leadership en développement durable • Un accès accru par les Premières nations aux renseignements et aux services gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre et l'évaluation continues des pratiques de gestion environnementale conformément à la Stratégie pour le développement durable, notamment l'élaboration des évaluations des immeubles ministériels prévues dans la deuxième étape; l'implantation du plan d'action de la Stratégie pour le développement durable portant sur les activités internes; et les rapports sur les engagements pris dans cette même stratégie • Un meilleur accès à Internet par les collectivités des Premières nations • La création d'un site autochtone canadien, c'est-à-dire un site Internet d'accès aux renseignements et aux services gouvernementaux • La publication de renseignements du Ministère dans Internet • La mise en œuvre de services en direct pour permettre aux Premières nations de faire des transactions avec le Ministère à l'aide d'Internet

En quoi cela est-il rentable?

L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a multiplié les partenariats avec les organisations autochtones, les entreprises du secteur privé, les établissements d'enseignement et les gouvernements.

Le programme de maîtrise des Autochtones et le Programme de perfectionnement des cadres de gestion autochtones ont permis de recruter ou de nommer des Autochtones dans des fonctions de direction au Ministère.

Durant la période visée par ce rapport, les conseillers en apprentissage et en planification des ressources humaines ont préconisé les qualités de chef de file, la gestion du risque, les partenariats et les compétences en ressources humaines à l'appui de saines pratiques de gestion. Le Ministère est sur le point d'achever son étude sur les pratiques de gestion dans le contexte de l'initiative sur la fonction de contrôleur. Le Ministère est actuellement en train de parachever un examen de ses pratiques de gestion dans le cadre de l'initiative sur la fonction de contrôleur. Un plan de travail sera élaboré pour combler toute lacune constatée dans le cadre de cet examen.

AINC est l'un des six ministères qui ont participé au projet pilote réalisé dans le cadre de l'initiative sur la fonction de contrôleur. AINC a aussi été à l'avant-garde dans l'élaboration d'un solide cadre de gestion du risque. En veillant à l'existence de saines pratiques de gestion, conformes aux objectifs de la fonction de contrôle modernisée, on maximise l'utilisation efficiente des ressources et l'obtention de résultats concrets.

De plus, l'implantation d'initiatives écologiques dans tous les secteurs du Ministère et la participation aux activités du gouvernement fédéral pour améliorer l'environnement se sont traduites par des économies à long terme. Des économies à court terme se sont réalisées grâce à la réduction du parc de véhicules du Ministère et au remplacement des véhicules par des modèles plus économiques en consommation d'essence.

La Commission canadienne des affaires polaires

Quelle est la raison d'être de nos activités?

La Commission canadienne des affaires polaires a été créée par le Parlement en 1991, à titre de principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. Elle assure pour les Canadiens une présence nationale et internationale convaincante en ce qui a trait aux sciences et à la technologie polaires qui contribuent à une meilleure compréhension des questions polaires. Elle fait le rapport de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Objectif stratégique

- Constituer une base de connaissances sur les régions polaires et diffuser ce savoir – 950 000 \$.

Objectif stratégique

Constituer une base de connaissances sur les régions polaires et diffuser ce savoir

La Commission canadienne des affaires polaires est chargée des responsabilités suivantes : surveiller, promouvoir et diffuser le savoir sur les régions polaires; contribuer à la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires pour le Canada; améliorer le profil international du Canada en tant que pays circumpolaire et recommander au gouvernement des orientations pour sa politique sur les sciences polaires.

Quels sont les éléments de contexte susceptibles d'influencer le rendement?

La réussite dépendra de l'importance qu'accorderont à la recherche polaire les ministères et organismes fédéraux, ainsi que de l'appui accordé par le milieu de la recherche polaire. La disponibilité du financement et des ressources influencera la mesure dans laquelle les objectifs stratégiques pourront être atteints.

Quels sont les résultats prévus?

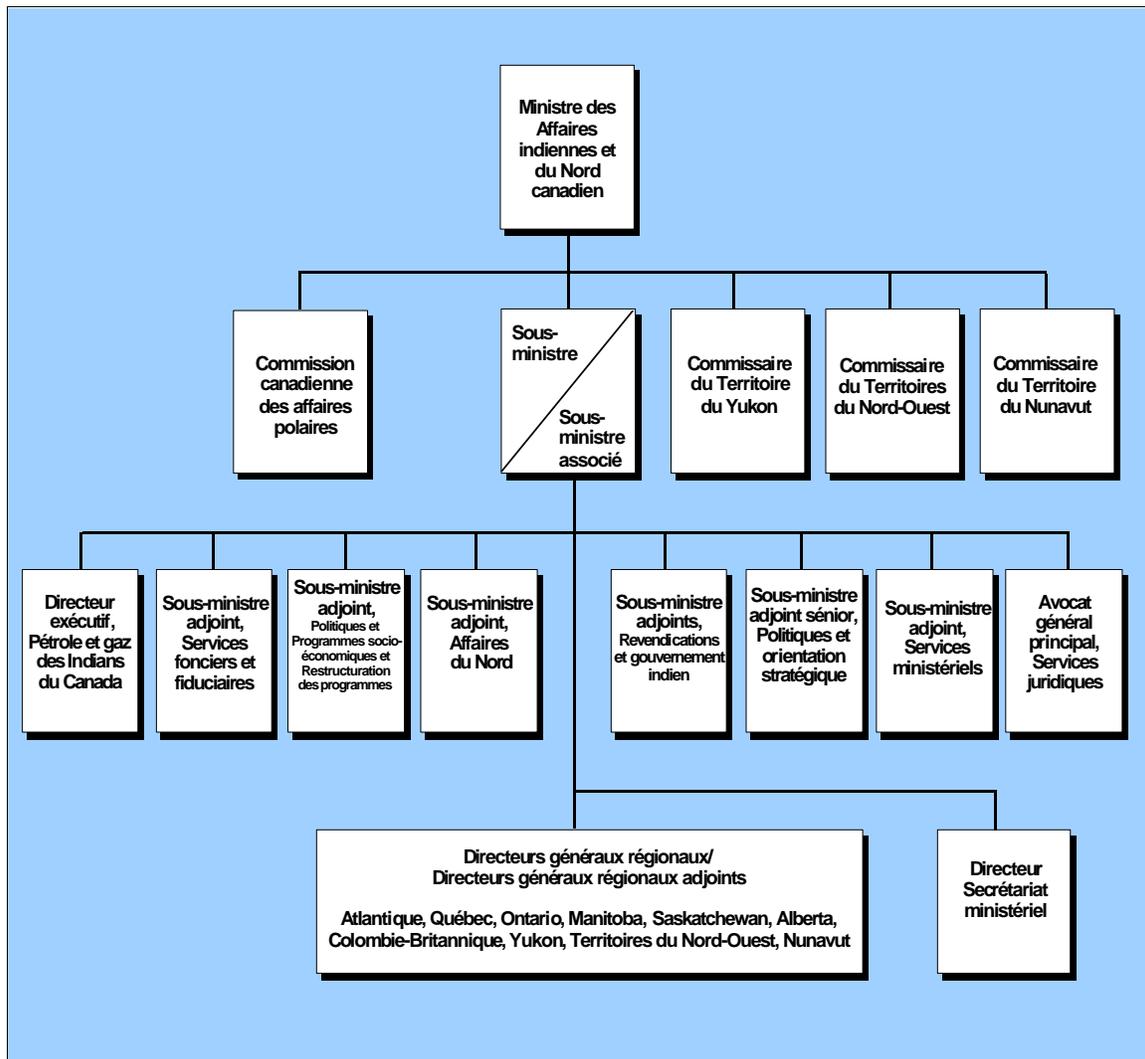
<i>Le résultat : une compréhension élargie des questions polaires ainsi qu'une présence nationale et internationale convaincante dans les régions polaires et dans le domaine des sciences et de la technologie polaires</i>	
<i>Devant se manifester par :</i>	<i>Principaux produits en 2000–2003 (activités / extraits)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Un plus grand savoir sur les questions polaires 	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement d'un réseau canadien d'information sur les questions polaires • La poursuite des travaux sur la compilation de renseignements plus détaillés dans des secteurs précis des sciences polaires, une tâche qui est essentielle à la compréhension de nombreux facteurs influençant les capacités de recherches polaires au pays et à l'évaluation de nos besoins futurs
<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation du public aux sciences polaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Un accès accru aux renseignements sur les questions polaires • La publication d'ouvrages, de bulletins et d'actes de conférences • La création d'une plus grande visibilité des sciences polaires auprès du public
<ul style="list-style-type: none"> • Le profil international à titre de pays circumpolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure représentation du Canada au sein des organisations internationales de l'Arctique et de l'Antarctique • Un soutien accru de la part des principaux intervenants pour les initiatives de la Commission
<ul style="list-style-type: none"> • Les sciences et la technologie dans les régions polaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure coordination des initiatives publiques et privées en sciences et en technologie • Des rapports sur l'état du savoir polaire • L'établissement de partenariats avec des organisations autochtones pour la tenue de conférences et d'ateliers. • L'élaboration et le suivi d'indicateurs appropriés sur les sciences et la technologie polaires

En quoi cela est-il rentable?

La Commission (<http://www.polarcom.gc.ca>) a apporté une précieuse contribution à la situation au Canada en matière de savoir polaire. Elle a aidé à attirer l'attention nationale sur la nécessité de disposer d'une infrastructure de recherche et d'information de classe mondiale. La Commission représente une importante source d'information sur la recherche polaire, et elle sert de lien entre le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, les gouvernements et les Canadiens. De plus, la Commission constitue le principal point de contact avec le milieu scientifique circumpolaire. Ces activités complètent non seulement les travaux de la Commission concernant les activités de recherches au pays, mais elles permettent aussi de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux intéressant le Canada.

Section IV - Les renseignements supplémentaires

L'organigramme



Les projets et les dépenses en immobilisations

(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-01	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Besoins des exercices futurs
Projets de 15 millions de dollars et plus						
Infrastructure						
<i>Atlantique</i>						
Réinstallations des Innus Mushuau	112,5	46,3	42,6	21,9	1,7	0,0
<i>Manitoba</i>						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	31,9	0,0	0,0	0,0	0,4	31,5
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	7,1	0,0	0,0	0,0	10,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	20,1	0,0	0,3	3,4	0,0	16,4
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	26,3	7,6	2,5	0,0	0,0	16,2
Réseau d'aqueduc et d'égouts au Oxford House	16,8	0,0	0,0	0,0	0,4	16,4
Wasagamack – Plant de traitement des eaux d'aqueducs et d'égouts	19,9	4,6	0,0	0,0	0,0	15,3
Total partiel (Infrastructure)	244,6	65,6	45,4	25,3	2,5	105,8
Installations scolaires						
<i>Manitoba</i>						
École de Chemawawin	22,9	0,6	6,8	4,0	0,0	11,5
Phase II de l'école de Garden Hill	31,5	1,5	8,0	12,7	9,3	0,0
École intermédiaire de Norway House	32,3	0,0	0,0	2,4	11,0	18,9
Phase II de l'école de Peguis	23,2	2,1	9,9	7,0	4,2	0,0
Total partiel (Installations scolaires)	109,9	4,2	24,7	26,1	24,5	30,4
Acquisition de terrains						
<i>Québec</i>						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	12,0	16,9	8,5	0,0	0,0
Total partiel (Projets de 15 millions de dollars et plus)	391,9	81,8	87,0	59,9	27,0	136,2
Autre dépenses d'immobilisations			512,3	509,5	557,0	
Total			599,3	569,4	584,0	

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Initiatives horizontales

Site autochtone canadien

Le Site du Canada autochtone provient d'un effort interministériel visant à intégrer dans une seule fenêtre internet toute l'information fédérale, provinciale et municipale touchant les Autochtones. Les récents ateliers de discussion tenus par le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) à l'intention des entrepreneurs autochtones et les consultations menées par les gouvernements fédéral et provinciaux indiquent qu'une seule source d'information sur l'Internet serait très souhaitable. Au cours de l'année à venir, le MAINC collaborera avec les autres ministères et les groupes et particuliers inuits et des Premières nations afin de préparer les recherches sur le contenu du Site du Canada autochtone et l'élaboration du site.

Ce projet respecte l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada d'offrir en direct de l'information et des services à tous les Canadiens. En plus de la numérisation du contenu et des services offerts sur support papier, le plan de gouvernement en direct vise à ce que l'information diffusée soit axée sur les clients, intégrée et interactive. Cette fenêtre unique que constituera le Site du Canada autochtone sera le point de source de toute l'information que détient le gouvernement sur les Autochtones. Bien que ce site contiendra surtout de l'information à ses débuts, ses versions futures comprendront des services offerts en direct aux peuples et collectivités autochtones. Les utilisateurs y trouveront de l'information allant des programmes et services de développement économique aux possibilités en matière d'éducation.

Projets de développement durable

Au cours de la dernière année, la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne du MAINC a mené un examen et une vérification de la mise en oeuvre à ce jour de la Stratégie de développement durable (SDD). L'examen a porté sur les programmes des Affaires du Nord et des Affaires indiennes et inuites tandis que la vérification a porté exclusivement sur le projet d'écologisation des opérations internes des Services administratifs. Dans les deux cas, la méthodologie établie respectait les principes d'ISO 14000 et suivait de saines pratiques de gestion de l'environnement. Les résultats et constatations de ces exercices ont été présentés à la haute direction et un suivi des plans d'action établis sera effectué d'ici un an. En effectuant un examen et une vérification deux ans après le début de la mise en oeuvre, le ministère peut apprendre des expériences de la première stratégie et appliquer les leçons reçues à l'élaboration de la seconde Stratégie de développement durable qui doit être présentée au Parlement en décembre 2000. Les exemples suivants sont des initiatives clés du MAINC découlant de cette SDD et à intégrer à la prochaine stratégie.

Programme des affaires indiennes et inuites (PAII)

Intégration de la SDD et de Rassembler nos forces : Le ministère continue de travailler à l'intégration complète de la Stratégie de développement durable à ses activités par l'établissement d'objectifs communs, de cibles, d'indicateurs et de plans d'action, ainsi que par la mise en place de mécanismes communs de contrôle et d'établissement de rapports. Dans le cadre du processus de renouvellement de la stratégie, le ministère tentera d'établir des façons d'ouvrir un dialogue continu sur le développement durable avec les collectivités autochtones.

Un des principaux buts de la SDD vise l'intégration à la prise de décisions interne, c'est-à-dire l'intégration des principes de développement durable aux processus quotidiens de prise de décisions du ministère. Pour atteindre ce but, le PAII s'est engagé à promouvoir la SDD au sein du ministère en établissant et en appliquant une stratégie de communications sur la SDD et en élaborant et en offrant des séances de formation et de sensibilisation à tous les employés, en particulier à la haute direction. Une grande stratégie de communications visant à donner de l'importance à la SDD à l'interne sera mise en oeuvre au cours de l'hiver et du printemps 2000, en même temps que la mise à l'essai d'un cours pilote de sensibilisation à la SDD à l'intention de la haute direction. Par la suite, au cours de l'année financière 2000–2001, un cours de formation pour les employés et les Premières nations et collectivités inuites intéressées sera établi et mis à l'essai.

Un autre projet créé par le PAII pour atteindre son but porte sur l'intégration des modalités, des objectifs stratégiques et des cibles aux marchés de gestion. À ce jour, cette mesure a été prise dans une des régions du MAINC à titre provisoire. Le MAINC a l'intention de poursuivre cette initiative dans les autres régions et à l'AC en 2000–2001.

Programme des affaires du Nord

Stratégie pour le Nord : En 1996–1997, au moment de l'élaboration des premières stratégies de développement durable, plusieurs ministères se sont joints pour consulter les habitants du Nord. Au cours de ces consultations, les résidents ont manifesté le désir d'avoir une seule stratégie fédérale de développement durable pour le Nord plutôt que plusieurs stratégies de différents ministères. En réponse à cette demande, et pour donner suite à une observation du Commissaire à l'environnement et au développement durable voulant qu'il existe une meilleure coordination entre les ministères pour l'établissement de la seconde stratégie, une stratégie fédérale unique de développement durable est en voie d'élaboration pour le Nord.

Services administratifs

Indicateurs et cibles : La Direction des services administratifs (DSA) aura recours aux résultats des travaux du comité interministériel intitulés Systèmes de mesure du rendement des opérations gouvernementales (SMROG). Les SMROG ont déterminé 13 activités internes clés qui touchent des domaines tels les sites contaminés, les déchets dangereux, l'économie des ressources en eau, la gestion des déchets solides, la gestion du parc automobile et les approvisionnements et ont établi plusieurs mesures dans chaque cas. Ces domaines sont considérés importants en raison de leur impact possible sur l'environnement si les ministères ne les gèrent pas de façon appropriée. Par contre, avant que la DSA puisse choisir une série d'indicateurs, il faut poursuivre les travaux amorcés en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vue d'établir un protocole d'entente qui clarifiera les responsabilités des deux ministères dans les domaines tels l'utilisation de l'eau, l'achat écologique et le rendement énergétique. Une fois le Protocole d'entente signé, une série d'indicateurs sera choisie pour les 13 activités. À ce moment-là, les employés des régions et de l'AC auront l'occasion de présenter leurs commentaires sur ces indicateurs avant qu'ils ne soient intégrés à la prochaine Partie 3 de la SDD du ministère qui porte sur l'écologisation des opérations du gouvernement.

Sources d'information additionnelle

Références

Affaires indiennes et du Nord canadien

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
<http://www.inac.gc.ca>

Bibliothèque ministérielle, Publications et renseignements au public

- Publications et renseignements au public (819) 997-0380
Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle (819) 997-0811
Courriel : Reference@inac.gc.ca
- Bibliothécaire ministérielle, et gestionnaire, publications et renseignements au public (819) 997-8205
- Consultation/recherche (819) 953-8604
- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347

Internet

- Webmestre du site Internet (819) 997-0381

Relations avec les médias — Communications

- Personne-ressource : (819) 997-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Personne-ressource : (819) 953-9999
Courriel : Instat@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square, pièce 1710
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel: mail@polarcom.gc.ca

Internet
<http://www.polarcom.gc.ca>

Relations avec les médias

- Personne-ressource : (613) 943-0716

Partenaires dans la prestation conjointe

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site <http://www.hc-sc.gc.ca>.

- Services de santé non assurés. Services de santé communautaires, Santé du milieu et surveillance, Services hospitaliers. Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones. Grandir ensemble – Santé mentale communautaire, développement de l'enfant et Bon départ pour les Autochtones. Programme national pour les enfants. Stratégie sur le diabète chez les Autochtones. Institut de santé des Autochtones. Programme de soutien communautaire et à domicile pour les Premières nations.

Ressources humaines – Appeler au (819) 953-1812 ou visiter le site <http://www.hrdc-drhc.gc.ca>.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones. Stratégie d'emploi des jeunes.

Société canadienne d'hypothèques et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site <http://www.cmhc-schl.gc.ca>.

- Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements dans les réserves. Hors réserves – Programme de logement rural et autochtone, Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain, Programmes d'aide à la remise en état des logements et de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Appeler au (613) 991-0241 ou visiter le site <http://www.sgc.gc.ca>.

- Politique sur les services policiers des Premières nations – Services de police des premières nations dans les réserves. Solliciteur général du Canada et Services correctionnels Canada – élaborer des façons innovatrices de traiter les contrevenants autochtones dans les collectivités et mettre sur pied des programmes appropriés dans les établissements.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction de la participation des citoyens autochtones au (819) 994-3835.

- Centres d'amitié autochtones, Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Organisations autochtones représentatives, Programme pour les femmes autochtones, Programme des langues autochtones, Accords sur les langues autochtones dans les Territoires et centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 992-6033 ou visiter le site <http://www.abc.gc.ca>.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur succès sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction des affaires autochtones au (613) 993-9161.

- Stratégie sur les pêches autochtones – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects de la pêche côtière, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Arpentage des terres du Canada, Programme de foresterie des Premières nations et projets de développement des capacités en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction générale des Programmes / Justice autochtone au (613) 957-3180.

- Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, Programme d'études juridiques pour les Autochtones et Fonds pour la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé – Appeler l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé); ou communiquer avec la Commission des revendications particulières des Indiens au (613) 957-5180 ou visiter le site <http://www.indianclaims.ca>.

- Négociation de l'autonomie gouvernementale des Autochtones et collectivités et associations autochtones représentant les Autochtones hors-réserves.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Rangers canadiens, Bold Eagle, Programme d'enrôlement des autochtones du Nord, Bon départ (emploi des étudiants) – ces programmes visent l'emploi et la formation de personnel compétent en vue d'un emploi à temps plein ou partiel dans les forces canadiennes.



Index par sujets

A	
Autochtones	1, 2, 4-9, 12-19, 22-26, 28-30, 32, 35, 38
Autonomie gouvernementale	3, 8, 16, 17, 23, 24, 38
C	
Cour suprême	7
D	
Développement durable	1-3, 8, 12, 15, 17, 23-27, 30, 35, 36
Développement économique	3, 6, 12, 17, 22, 25, 34, 35
E	
Éducation	3, 12, 20
Emploi	22, 38
Enfants	1, 13, 20, 38
Environnement	3, 7, 8, 11, 17, 25, 26, 28, 30, 35, 36
Exploitation des ressources	22
Exercice des pouvoirs	1, 2, 7, 8, 12, 14-17
F	
Femmes	1, 7, 38
I	
Infrastructure	3, 5, 9, 12, 21, 26, 32, 34
Inuits	13-15, 17, 22, 28, 35
J	
Jeunes	1, 2, 5, 13, 14, 38
L	
Litiges	6, 7, 13
M	
Métis	4, 38
Mines	8, 25, 26
P	
Partenariats	1, 2, 7, 12-14, 19, 22, 30, 32
Premières nations	1-7, 11-22, 24, 25, 28, 30, 35, 36, 38
R	
Règlements des différends	7, 13
Ressources du pétrole et du gaz	15, 16
S	
Santé	1, 2, 5, 14, 21, 22, 38
Sciences polaires	3, 31, 32
T	
Transfert des responsabilités	8, 16, 23-25
U	
Union sociale	7, 22